



LE DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES DE STOCKAGE DES DÉJECTIONS D'ÉLEVAGE À L'AIDE DES LOGICIELS PRÉ-DEXEL ET DEXEL

Éléments de contexte :

La directive « nitrates » demande de réviser tous les quatre ans les zones vulnérables à la pollution par les nitrates. Un nouveau zonage a pris effet au 1^{er} septembre 2021. Dans les zones qui entrent en zone vulnérable, les exploitations agricoles doivent se conformer au programme d'action nitrates (PAN), notamment les dispositions en matière de capacités de stockage des déjections. Elles disposent d'un délai de 24 mois, délai prolongeable d'un an en cas de situation exceptionnelle, afin de mettre aux normes leurs capacités de stockage. Pendant cette période, elles peuvent solliciter une aide à l'investissement pour la mise au norme nitrates dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE). Les logiciels Pré-Dexel et Dexel sont deux outils utilisés dans le cadre du dimensionnement des ouvrages de stockage. Accessible à tous, le Pré-Dexel permet de vérifier rapidement la conformité à la norme. Le logiciel Dexel décline la méthode Dexel de dimensionnement agronomique des capacités de stockage des effluents qui est reconnue par la réglementation nitrates. Ces 2 outils permettent d'appuyer les services instructeurs dans la définition des capacités de stockage relatives aux normes applicables et aux nouvelles exigences, en fonction des types d'ouvrage et de la situation propre à chaque exploitation.

Objectifs :

L'objectif de cette formation est de dispenser aux agents des services déconcentrés de L'État une formation sur la compréhension et l'utilisation de ces 2 logiciels dans le cadre des procédures d'instruction des demandes d'aide. La formation doit permettre aux agents:

- d'appréhender le contexte réglementaire « nitrates » et faire le lien avec les objectifs de dimensionnement des ouvrages de stockage des déjections et les outils Dexel et Pré-Dexel;
- de comprendre les référentiels utilisés dans les outils Dexel et Pré-Dexel pour le dimensionnement des ouvrages de stockage ou la vérification des capacités de stockage existantes sur un élevage;
- de savoir comment consulter et utiliser les états de sortie « techniques » du logiciel Dexel pour instruire un dossier relevant du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE).

Public concerné :

Agents de DDT(M), DRAAF.

Contenu proposé :

- Présentation des zones vulnérables en France et des règles qui s'y appliquent : période d'épandage, capacités de stockage et calculs associés en lien avec les logiciels Dexel et Pré-dexel. Cas particulier du stockage de fumier au champ. Introduction des notions de capacités réglementaires, capacités destockage forfaitaires et les capacités agronomiques. Introduction aux alternatives aux capacités destockage;
- présentation des deux outils, les mises à jour récemment effectuées (référentiel météorologique, référentiel des communes, zonage 2021), les points communs entre les 2 logiciels et les différences d'utilisation entre les 2 logiciels;
- exemples d'application à travers une présentation des types de bâtiments d'élevage, définition des unités de fonctionnement, des types de déjections produites, des quantités de déjections produites par animal, par équipement, des référentiels utilisés et des besoins de stockage associés;
- analyse des possibilités de financement selon différents cas de figure.

Intervenants :

Institut de l'élevage

Durée :

1 jour

Nombre de participants maximum :

15 participants

Responsable pédagogique :

Nathalie ESTEBANEZ, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 15.

Responsable administratif :

Mail nathalie.estebanez@agriculture.gouv.fr

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.

Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Mail : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

121 € - "Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

Code RnoiRH formation :

NINAGT0012